

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Le maître de poste canadien



Mars 2010

***Pour une mise à jour
sur les négociations,
voir à la page 8.***

Visitez régulièrement le **site
Web de l'ACMPA** pour vous
tenir au courant sur les
nouvelles informations.

www.cpa-a-acmpa.ca

États financiers

*Une copie des états financiers 2009
est disponible sur demande.
Voir à la page 5.*

*L'endroit et les dates des
congrès triennal des sections
et du national
se retrouvent à la page 7.*



L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée dans la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

Présidente nationale
Leslie A. Schous

Vice-présidente nationale
Shirley L. Dressler

Vice-président national
Pierre Charbonneau

Secrétaire-trésorier national
Daniel L. Maheux

Personnel de soutien
Sylvie Duguay
Lise Deschamps
Pascal Leroux
Julie Dutton
Chantal Legault

Éditeur
ACMPA

Représentants des sections
Une liste complète est dans ce
magazine.

Le maître de poste canadien
est publié deux fois par année par
l'Association canadienne des maîtres
de poste et adjoints.

CHANGEMENT D'ADRESSE
Afin de maintenir nos listes d'envoi
à jour, veuillez faire parvenir vos
changements d'adresse au bureau
national dès que possible.

Pour tout commentaire,
suggestion ou correspondance,
écrire à :

ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. 613-745-2095
Fax 613-745-5559

courriel : mail@cpaa-acmpa.ca
site Web : www.cpa-a-acmpa.ca

n° de convention 40069832

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Ms. Shirley L. Dressler Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-986-8325

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. A1X 7A3 (Goulds)	l.ade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. A1X 6Z7 (Manuels)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-834-8361	709-744-1945
Mr. Norman J. Randell, Sec.-Treas., PO Box 293, Bishop's Falls A0H 1C0	norman.randell@nf.sympatico.ca	709-257-1112	709-258-6555	709-257-4512
Mr. William Dawe, Dir., PO Box 25, Coley's Point S A0A 1X0	william.dawe@nf.sympatico.ca	709-786-9492	709-786-0466	709-786-3018
Mrs. Nina Pye, Dir., General Delivery, Mary's Harbour A0K 3P0	nina@nf.sympatico.ca	709-921-6389	709-921-6240	709-921-6236
Ms. Joan Murphy, Dir., 29 Joshwill Cres, Conception Bay South A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphy@nf.sympatico.ca	709-836-0916	709-834-1106	709-834-4176

Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Mrs. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Betty Ross, Sec.-Treas., 4823 Scotsburn Road RR 2, Scotsburn B0K 1R0	bettyross@eastlink.ca	902-485-2591	902-485-6548	902-485-6198
Mme Diane Bouchard, Dir., 6765 Route 134, McIntosh Hill E4S 5N4 (Saint Loui.)	dighis@nbnet.nb.ca	506-743-8004	506-876-3842	506-743-5233
Mrs. Louise Harris, Dir., 971 Bradley Street, Wilmot B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-765-1031	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Tonya M. Dort, Dir., 54 Sanctuary Drive, Debert B0M 1G0	tonyadort@hotmail.com	902-662-3542	902-662-3203	902-662-3539

Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrril.)	jturcacmpa@iviv.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
Mme Susan Morissette, Vice-prés., 499 8ième Rue, La Guadeloupe G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm@tlb.sympatico.ca	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., 814 François Rabelais, Neuville G0A 2R0	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-876-2084	418-876-2435
Mme Chantal Guillemette, Dir., 69 Ross, Victoriaville G6P 0B3 (St Célest.)	changuillemette@videotron.ca	819-758-1067	819-229-3333	819-758-4415
Mme Joane DesAlliers, Dir., 446 St-Paul, Saint-Ubalde G0A 4L0	jdesalliers@globetrotter.net	418-277-9072	418-277-2473	418-277-9367
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@derytele.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505

Ontario

Mrs. Brenda McAuley, Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Falconbridge)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-521-1117	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Vice Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay K9V 3X9 (Haliburton)	sandra-cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-786-2161	705-878-8306
Mr. Doug Collison, Sec.-Treas., 334 Daniel Street, Peterborough K9K 1C5 (Millbrook)	collido@sympatico.ca	705-745-0291	705-932-2990	705-745-5326
Ms. Connie A. Raedts, Dir., 132 Queen St., Angus L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-0353	705-424-5653	705-424-2098
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay P0M 2G0	rchartrand.cpaa.acmpa@true802.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Mrs. Earlene R. Simpson, Dir., PO Box 274, Port Carling P0B 1J0 (Bala)	e.simpson.cpaa@sympatico.ca	705-765-3358	705-762-5412	705-765-0643

Manitoba

Mr. Ray R. Moreton, Pres., PO Box 193, Miami R0G 1H0	rmoreton@mts.net	204-435-2023	204-435-2618	204-435-2378
Mrs. Julie Hughes, Vice Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	jhhcpaa@xplornet.ca	204-866-3217	204-268-2731	204-866-3217
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2362	204-657-2453	204-657-2337
Mr. James G. Roszell, Dir., PO Box 1469, Russell R0J 1W0	jroszell@mts.net	204-773-3420	204-773-3283	204-773-3998
Ms. Charlotte Vennard, Dir., PO Box 555, Treherne R0G 2V0 (Carberry)	charadam@mts.net	204-723-2884	204-834-3234	204-723-2884
Ms. Irene Clemens, Dir., PO Box 29 Grp 324 RR 3, Selkirk R1A 2A8 (Birds Hill)	iclemens@ymail.com	204-757-4354	204-661-5953	204-757-4354

Saskatchewan

Mr. Darwin H. Hoimyr, Pres., PO Box 673, Carlyle S0C 0R0	darwin@cpaask.org	306-453-2352	306-453-2301	306-453-6258
Mrs. Pat L. Killian, Vice Pres., Box 250, Cupar S0G 0Y0	pat@cpaask.org	306-723-4777	306-723-4222	306-723-4927
Mr. Glen A. Smith, Sec.-Treas., PO Box 292, Saltcoats S0A 3R0	glen@cpaask.org	306-744-2270	306-744-8100	306-744-2341
Mrs. Sue A. Verhelst, Dir., PO Box 828, Radville S0C 2G0	sue@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Dir., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0 (Kyle)	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-375-2285	306-626-3224
Mrs. Brenda Fell, Dir., Box 651, Wilkie S0K 4W0 (Unity)	brenda@cpaask.org	306-843-2532	306-228-3422	306-843-2513

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mrs. Lana R. Gilmore, Pres., PO Box 625, Bashaw T0B 0H0	lgilmore@xplornet.ca	780-372-2441	780-372-3033	780-372-2441
Mr. Dwayne Jones, Vice Pres., PO Box 694, Redcliff T0J 2P0	mackia@shaw.ca	403-548-8102	403-548-3565	403-548-8102
Mrs. Rupinder Aulakh, Sec.-Treas., 2308 37B Avenue, Edmonton T6T 1N8 (Nisku)	rupydhindsa@hotmail.com	780-469-8390	780-955-2475	780-485-2276
Mrs. Florence Henning, Dir., PO Box 71, Mayerthorpe T0E 1N0	lamb@xplornet.com	780-785-4022	780-786-2122	780-785-3319
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg T0E 0T0	ptuttle@telusplanet.net	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056

**

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Sonja J. Lemay, Pres., 3437 Lockhart Crescent, Armstrong V0E 1B8	sonja.lemay@cpaa-bcyukon.com	250-546-0085	250-546-8274	250-546-8534
Mrs. Barbara J. Lincoln, Vice Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6006	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Susan Argotoff, Sec.-Treas., RR1 S-2 C-16, Crescent Valley V0G 1H0	susan.argotoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 100-5460 Clements Cres., Peachland V0H 1X5	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	250-767-2979

**

Mrs. Carolyn Elliott, Dir., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3133	250-629-3222	250-629-3133
------------------------------------------------------------------------	----------------------------------	--------------	--------------	--------------

Message de la présidente



Mes salutations du 281, rue Queen Mary. Le soleil brille aujourd'hui, il brillera demain et la journée suivante et ce, même si nous faisons face à de nombreux défis. Nous sommes optimistes que l'ACMPA l'emportera et que nous retrouverons le soleil et, s'il ne fait pas soleil, nous verrons tout de même le bon côté des choses.

Les négociations ont été un défi constant, tel que nous le mentionnions dans nos *Communiqués* et sur le site Web, nous pourrions nous diriger vers un arbitrage pour la sélection de l'offre finale. L'ACMPA n'est pas prête à accepter concession après concession. Nous avons fait de notre mieux, et nous continuerons de faire valoir nos arguments que ce soit auprès la Société canadienne des postes ou devant l'arbitre. Nous sommes très à l'aise avec notre position. D'ailleurs, il y a plus d'informations à cet effet dans le magazine et nous continuerons de vous tenir informés par le biais de notre site Web et de nos *Communiqués*.

La demande de revue des unités de négociations faite par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a donné lieu à beaucoup plus de travail au 281, rue Queen Mary. Nous avons créé un comité pour effectuer la recherche et compiler l'information. Nous sommes prêts pour notre présentation au CCRI au fur et à mesure où le processus suit son cours. Nous sommes confiants que nous pouvons surmonter ce défi et, avec votre aide, nous serons en mesure de montrer comment et pourquoi l'ACMPA devrait continuer de représenter les maîtres de poste, les adjoints principaux, les adjoints à temps partiel et tous les employés nommés pour une période déterminée qui travaillent dans les bureaux de l'ACMPA. Nous continuerons de vous tenir informés sur ce dossier aussi. Et bien, il semble que nous aurons beaucoup de « mises à jour » à faire!

Un des enjeux qui commencent vraiment à surgir c'est que nos membres sont appelés par la SCP pour discuter de leur assiduité. Souvent, la SCP envoie une lettre, mais dans quelques sections, nous avons vu des avis de vingt-quatre (24) heures pour une entrevue. **RAPPELEZ-VOUS** : si vous souhaitez avoir un représentant syndical qui vous assiste pendant ces rencontres/entrevues, n'hésitez pas à communiquer avec un de vos officiers de section pour obtenir du soutien. Selon *Le Guide des Relations du Travail à l'intention du personnel de supervision* de la Société canadienne des postes : « Une entrevue ne suggère pas un acte répréhensible : elles ont lieu pour discuter formellement de problèmes d'absentéisme. Cela étant, aucune mesure disciplinaire ne doit être prise à la suite d'une entrevue relative aux assiduités. Il est possible de verser une lettre au dossier de l'employé, mais il ne s'agit pas d'une lettre de réprimande, et elle ne peut être suivie des sanctions de la discipline progressive. » Si votre gestionnaire ou votre superviseur dépasse ces limites, veuillez aviser un officier de section dès que possible.

Avec le printemps qui se pointe à l'horizon, nous commençons à penser aux congrès de section qui se tiendront très bientôt. Veuillez noter que nous avons publié les dates et les lieux des congrès dans ce magazine. Je vous incite fortement à y assister si c'est possible. Nous avons beaucoup de sujets à discuter : d'officiers à élire, de délégués à choisir pour le congrès triennal national et, bien sûr, une belle camaraderie à partager.

Tellement de choses à discuter et si peu de place sur papier... En terminant, j'espère que vous participerez à votre congrès de section. Mes collègues du bureau national et moi-même avons très hâte de vous y rencontrer. Et rappelez-vous : s'il est vrai que nous faisons face à de nombreux défis, voyons-les comme de nouveaux buts à atteindre.

Leslie A. Schous

RAPPEL – Congrès triennal national 2010

par Daniel L. Maheux

C'est une année d'élections! Tous les membres actifs de l'ACMPA ont un rôle critique à jouer, c'est-à-dire : choisir, au sein de nos rangs, la meilleure équipe de représentants de la section et du bureau national de notre syndicat.

Dans le passé, nous vous avons communiqué plusieurs enjeux importants qui ont un impact sur l'Association et qui continueront d'avoir un impact dans l'avenir. La revue des unités de négociation qui se déroule présentement auprès du Conseil canadien des relations industrielles en est notamment un exemple.

Cette année, les élections dans vos sections et lors du congrès triennal national seront plus importantes que jamais. Face à l'adversité, nous devons nous rapprocher comme une équipe forte et unie. Vous devez participer à votre congrès. Nous avons besoin de votre passion, de votre engagement et de votre désir de lutter pour un autre jour. L'ACMPA a besoin de la crème de la crème au sein de ses rangs. Proposez votre candidature comme officier ou délégué au congrès triennal national. Posez des questions. Faites connaître votre opinion. Faites une différence. Faites votre part pour vous assurer que l'ACMPA est aussi bonne que vous le méritez.

Surveillez vos bulletins de section, ainsi que la liste de toutes les dates et les emplacements des congrès de section qui se trouve dans ce magazine. Cette année, le congrès triennal national aura lieu à Winnipeg et ce, du 4 au 6 octobre 2010.



Commander le rapport financier 2009 de l'ACMPA

Le rapport financier vérifié 2009 sera disponible en avril. Pour recevoir une copie de ce rapport, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Nom

Adresse

Ville – Province – Code postal

ÉLECTIONS

OFFICIERS SYNDICAUX – DÉLÉGUÉS

par Pierre Charbonneau

Les membres actifs de l'Association ont le privilège de choisir les **officiers syndicaux** qui les représenteront au cours des trois (3) prochaines années dans chacune de leur section respective, mais aussi de choisir les **délégués** qui les représenteront durant le congrès triennal national. Ces mêmes **délégués** élus dans les sections auront aussi l'opportunité de choisir les quatre (4) officiers nationaux lors du congrès triennal national.

Nos règlements stipulent que la représentation de chaque section est basée sur un **délégué** par bloc de 150 membres. Tous les candidats désireux de participer à l'élection devront suivre les instructions du président d'élection.

Une participation accrue des membres à l'élection des représentants syndicaux au niveau des sections et des délégués au niveau national pourrait avoir un **impact important sur le futur de l'Association cette année**. Ceci pourrait démontrer votre appréciation du travail accompli par les officiers syndicaux, mais aussi votre fierté d'appartenir à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

Résolutions

Les résolutions sont des propositions pour modifier les règlements.

Vous prévoyez assister à votre prochain congrès de section? Le temps est donc venu pour vous de déterminer si vous aimeriez voir des changements apportés à nos règlements. Ces modifications doivent être présentées par le biais d'une résolution.

La façon la plus commune de présenter une résolution est lors de votre congrès de section où un changement proposé peut être présenté, débattu, puis faire l'objet d'un vote. Si les propositions sont adoptées, elles doivent être soumises au secrétaire-trésorier national. Ces résolutions sont ensuite remises au comité national sur les règlements qui s'assure que les changements proposés ne présentent aucun conflit avec les autres règlements de l'Association ou avec les lois. Le comité regroupera aussi les changements proposés qui sont de même nature.

Un membre individuel peut soumettre une résolution visant à modifier les règlements. Les résolutions doivent aussi être reçues au bureau national au moins trente (30) jours avant l'ouverture du prochain congrès triennal national. Elles sont ensuite acheminées au comité des règlements. Ce dernier présente les résolutions au bureau national de direction qui en discute et prépare des recommandations à savoir s'il appuie ou non les changements proposés.

Finalement, les résolutions sont présentées lors du prochain congrès triennal national. Chaque résolution fait l'objet d'une proposition séparée. Elles sont toutes débattues; si elles sont proposées et appuyées, elles sont alors soumises au vote. Toute modification aux règlements requiert une majorité de deux tiers (2/3) des voix en faveur afin d'être adoptée. Puisque nous sommes une entité incorporée, avant d'entrer en vigueur, tous les changements doivent aussi recevoir l'approbation du ministre responsable de la Direction générale des Corporations à Industrie Canada.

Congrès triennal des sections

2010

Voici l'endroit et les dates de chaque congrès de section prévue en 2010.
Pour de plus amples information, consultez votre bulletin de section.

Terre-Neuve & Lab.

Hôtel Albatross
114, autoroute Trans Canada
Gander, T.-N. A1V 1W6
14, 15 & 16 mai 2010

Maritimes

Holiday Inn Express
2515, ch. Mountain
Moncton, N.-B. E1G 2W4
28, 29 & 30 mai 2010

Québec

St-Castin Manor
99, ch. Tour-du-Lac
Lac-Beauport, Qc G3B 2J8
21, 22 & 23 mai 2010

Ontario

Four Points by Sheraton Kingston
285, rue King Est
Kingston, Ont. K7L 3B1
30 avril, 1 & 2 mai 2010

Manitoba

Hôtel Viscount Gort
1670, ave Portage
Winnipeg, Man. R3J 0C9
30 avril, 1 & 2 mai 2010

Saskatchewan

Hôtel Travelodge Saskatoon
106, prom. Circle Ouest
Saskatoon, Sask. S7L 4L6
4, 5 & 6 juin 2010

Alberta, T.N.-O. & NU

Red Deer Lodge
4311 - 49 Ave
Red Deer, Alb. T4N 5Y7
4, 5 & 6 juin 2010

C.-B. & Yukon

Coast Capri Hotel
1171, ave Harvey
Kelowna, C.-B. V1Y 6E8
30 avril, 1 & 2 mai 2010

Avis

Congrès triennal national

4, 5 & 6 octobre 2010

The Fairmont Winnipeg
2, place Lombard
Winnipeg, Man. R3B 0Y3
1-800-441-1414

Lors de ce congrès, les membres recevront un rapport des activités du bureau national de direction de l'ACMPA; ils discuteront et décideront des changements à apporter aux règlements. Les membres éliront les officiers exécutifs nationaux pour les trois (3) prochaines années.

**Programme de prime d'accomplissement lié
au rendement de l'entreprise 2009**

par Leslie A. Schous

Nous avons été informés que le conseil d'administration de la Société canadienne des postes a décidé qu'il envisagera le versement d'une partie de la prime.

Malheureusement, en ce moment nous ne savons pas quel pourcentage vous sera payé.

LA CONVENTION COLLECTIVE SERA DÉCIDÉE PAR UN ARBITRE

par Daniel L. Maheux

Comme nous l'avons indiqué sur le site Web de l'Association, après neuf (9) mois de négociations, les parties procéderont devant un arbitre pour régler les dispositions de la convention collective qui sont toujours en litige. La Société nous a donné leur choix d'arbitre et l'Association a répondu. Lorsqu'un arbitre aura été choisi, les deux parties auront trente (30) jours pour soumettre par écrit leurs offres finales respectives [clause 60.03 (c)].

Depuis des années, les membres de l'ACMPA ont pu profiter d'une clause dans la convention par sélection d'offre finale. Nous croyons qu'il s'agit de la meilleure façon de résoudre les conflits lors des négociations. Cette clause précise que les deux parties doivent présenter une offre finale. L'arbitre se penchera sur l'offre de l'Association ainsi que celle de la Société. Il ou elle devra décider laquelle est la plus raisonnable et cette offre deviendra la convention collective.

Nous demeurons convaincus que l'offre que nous avons présentée à Postes Canada est raisonnable. Les augmentations salariales sont en ligne avec la compensation qui a été accordée aux autres unités de négociation. Bien que les deux parties aient obtenu des gains dans cette ronde, pour la plus grande partie, la balance de notre offre reflète le statu quo. Ceci reflète le fait que nous commençons à sortir de la récession.

Postes Canada demande de réduire ou d'éliminer plusieurs avantages sociaux qui n'ont pas été enlevés des deux autres unités de négociation qui ont récemment conclu une nouvelle entente collective. L'ACMPA n'acceptera pas une telle proposition.

Souvent, les parties ont des discussions informelles visant à combler l'écart. Il se peut que ça soit toujours le cas – l'ACMPA veut une convention négociée au lieu d'une qui est imposée par le choix d'un tiers. Par contre, si nous ne pouvons parvenir à un accord négocié, nous sommes prêts à défendre notre offre devant l'arbitre.

Comme d'habitude, nous vous tiendrons au courant des nouveaux développements.

Revue des unités de négociation

par Daniel L. Maheux

Au cours de l'été dernier et à l'automne 2009, les membres du bureau national de direction ont donné une présentation lors des congrès de section et lors de diverses réunions de section en ce qui a trait au futur de l'ACMPA. Heureusement, plusieurs d'entre vous avez été en mesure d'y assister. **Une nouvelle présentation sur la revue des unités de négociation sera offerte dans le cadre des congrès de section cet été. Nous vous demandons de faire tous les efforts possibles afin d'assister à vos congrès respectifs, puisque votre participation et vos commentaires nous sont essentiels de façon continue.**

Lors de la présentation de l'été dernier, nous avons soulevé l'enjeu de la fusion des unités de négociation à la suite des demandes du STTP. Vous vous rappellerez que ces demandes avaient été rejetées catégoriquement par les membres élus de votre bureau national de direction et par vous, les membres.

En dépit de notre position, l'autre syndicat a choisi de ne pas accepter notre « non » comme réponse. Grand nombre d'initiatives ont été mises en place par le STTP dans sa tentative visant à se positionner comme étant la voix du Canada rural en général et comme étant le syndicat des travailleurs postaux dans les régions rurales du pays. Plutôt que d'obtenir du succès, nous croyons que leurs efforts ont brouillé les pistes en confondant les citoyens des communautés rurales canadiennes.

Comme vous le savez tous maintenant, nous sommes présentement au milieu d'une revue des unités de négociation. Nous pensions qu'ils essaieraient possiblement cette avenue et, voilà, nous avons vu juste. Un comité spécial a été formé par la présidente nationale Schous afin d'effectuer des recherches sur les soumissions des autres syndicats et compiler l'information qui sera utilisée par l'ACMPA dans sa propre soumission au Conseil canadien des relations industrielles. Pour votre information, notre réponse initiale au CCRI et celle de la Société canadienne des postes se trouvent sur le site Web de l'Association. Nous afficherons aussi toute correspondance future avec le CCRI.

Nous invitons d'ailleurs tous les membres à visiter le site Web de l'Association au :
www.cpaacmpa.ca.

Nous savons que certains membres ont des réticences à utiliser le site Web. Gardez en tête que le site Web est le moyen le plus économique et le plus rapide de vous informer sur les derniers développements. Au moment précis où nous luttons contre une offre de fusion hostile, nous devons utiliser vos cotisations syndicales judicieusement.

En terminant, nous avons besoin que vous, les membres, participiez à cette lutte. Nous recueillons présentement le nom et les coordonnées des membres désireux de nous prêter main forte. Si vous pouvez aider d'une façon quelconque, communiquez avec nous au téléphone, par écrit ou par courriel.

Santé et sécurité

par Shirley L. Dressler

La moisissure n'a pas sa place en milieu de travail.

La moisissure à l'intérieur peut graduellement endommager les édifices et causer des problèmes de santé aux gens qui sont à l'intérieur de l'édifice. La moisissure peut croître à l'intérieur sans soleil et peut souvent être trouvée à la noirceur, dans les zones humides. Les particules de moisissure peuvent se déplacer facilement. Une personne peut être exposée à la moisissure lorsque les particules sont inhalées. Ceux qui ont des allergies ou d'autres problèmes de santé comme l'asthme, la bronchite, la fièvre des foins ou un système immunitaire plus faible peuvent réagir à cette exposition.

Les symptômes communs sont le nez qui coule, une irritation des yeux, une irruption cutanée, une toux, une congestion ou des problèmes d'asthme amplifiés.

La moisissure peut se répandre partout où l'humidité est présente. La possibilité de moisissure à l'intérieur augmente avec l'excès d'humidité à l'intérieur.

La prévention est donc la meilleure méthode de prévenir la moisissure. À l'approche des temps chauds, il faut être soucieux de l'accumulation d'eau et d'humidité à l'intérieur et autour de nos édifices. Sécher ou enlever les matériaux endommagés par l'eau aidera à prévenir ou du moins à limiter la croissance de la moisissure.

Effectuez des inspections régulières afin d'identifier les problèmes potentiels tels :

- Des fuites possibles du toit.
- Un drainage inadéquat autour de l'édifice. Assurez-vous que l'aménagement paysager ou les gouttières ne dirigent pas l'eau à l'intérieur ou sous l'édifice.
- La condensation possible et les endroits mouillés.
- Les endroits où la circulation de l'air est faible.
- Les fuites de plomberie qui nécessitent une réparation dès que possible.

Un entretien reporté ou insuffisant peut contribuer à des problèmes de moisissure dans les édifices. Encouragez tous les employés à prêter leur assistance dans l'identification de tout problème possible.

L'information ci-dessus a été obtenue du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Rapport sur la santé et la sécurité, Volume 2, Numéro 2, février 2004.



Mme France Ringuette
Baie Trinité, Que.

In Memoriam
du 1^{er} novembre 2009 au 28 février 2010

Mme Suzie Paradis
Morin Heights, Que.



Mme Lillian Christensen
Hawarden, Sask.

Nos plus sincères condoléances à leur famille et amis.

Action politique

par Daniel L. Maheux

Depuis notre dernier congrès triennal national, nos luttes les plus marquées ont été **le projet de loi C14/C44, l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, la fermeture des bureaux de poste ruraux et la revue des unités de négociation.**

Projet de loi C14/C44 : Ce projet de loi a été introduit par le gouvernement Conservateur afin de permettre aux services de courrier privés d'entrer le marché canadien du courrier, érodant du même coup le privilège exclusif de la livraison du courrier de la Société canadienne des postes. Le projet de loi est mort au feuilleton à la Chambre des communes lorsque M. Harper a prorogé la session parlementaire. Une nouvelle version du projet de loi pourrait être réintroduite plus tard et, le cas échéant, nous poursuivrons notre lutte.

Examen stratégique de la Société canadienne des postes : S'il avait été adopté en totalité, à notre avis, il aurait eu un impact dramatique et négatif pour les membres de l'ACMPA. Heureusement, ce ne fut pas le cas; probablement au grand regret du Dr. Campbell, président du comité. Il y a lieu de noter que Dr. Campbell, avant d'être nommé par le gouvernement Conservateur à titre de président des membres du comité chargé de la revue, a effectué un travail exhaustif comme consultant chez Pitney Bowes, une des compagnies privées désireuses d'obtenir une part du privilège exclusif de la Société canadienne des postes quant à la livraison du courrier. Les comités d'action politique au niveau national et des sections ont déposé des soumissions au comité de la revue stratégique de la Société canadienne des postes. Nous avons aussi communiqué avec les chefs politiques clés. D'ailleurs, vos sections ont joué un rôle déterminant en obtenant des centaines de résolutions sur lesquelles les conseils municipaux ont voté et des milliers de pétitions signées par les résidents des communautés rurales.

Fermetures des bureaux de poste : Nous avons observé des efforts renouvelés de la Société qui utilise les failles du processus auprès des communautés dans son désir de fermer les bureaux de poste ruraux. Cette situation survient malgré que le gouvernement maintienne le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste et malgré l'introduction du Protocole du service postal canadien. Vos sections sont demeurées vigilantes, mais malheureusement, certains maîtres de poste oublient encore de nous informer de leur plan de retraite. Le meilleur moyen pour que l'ACMPA puisse sauver un bureau de poste de la menace de fermeture est de connaître ces plans à l'avance, de sorte à ce que nous puissions communiquer avec les politiciens de la région et travailler avec la communauté pour sauver le bureau de poste. Malheureusement, dans certains cas, nous n'avons pas réussi. Nous avons appris que certains gestionnaires de la SCP ont commencé à utiliser, de façon créative et pour des fins intéressés, le processus auprès des communautés. Plutôt que de communiquer avec les communautés dans le but de revoir avec elles toutes les options possibles, souvent les résidents se font dire que la seule option est l'installation de boîtes postales communautaires. Veuillez donc informer vos officiers de section à l'avance si vous prévoyez prendre votre retraite de sorte à ce que le comité d'action politique puisse commencer son travail. Au niveau national, nous sommes en contact avec les chefs politiques et nous portons toute fermeture imminente à l'attention des élus.

Revue des unités de négociation : Le STTP essaie toujours de forcer une fusion de ce syndicat avec l'ACMPA, ce qui ferait disparaître à tout jamais l'identité des membres de l'ACMPA et dissiperait les intérêts de nos membres. Comme vous le lirez dans un autre article du magazine, nous travaillons sur notre soumission et nous aurons besoin de vous, nos membres, pour nous aider. D'ailleurs, tous les membres qui ont accès à un ordinateur devraient visiter le site Web du STTP et lire le « *Rapport intérimaire du Groupe de travail indépendant chargé de l'examen de la structure du STTP* ». Dans le rapport, vous noterez des commentaires faits par les FFRS et les autres groupes de leurs membres. **Gardez en tête que pour être inclus dans le rapport, les commentaires doivent refléter l'opinion de la majorité des membres.** Il est triste de voir à quel point les travailleurs sont insatisfaits de leur syndicat; celui-là même qu'ils croyaient travaillait pour eux.

DIRECTIVES POUR UNE DEMANDE INDIVIDUELLE DE FORMATION

par Pierre Charbonneau

Il est possible pour tous **les membres actifs** de cette association de suivre une session de formation sur les aspects du syndicalisme. Les directives suivantes vous expliquent quelles sont les règles établies par le Comité de formation et d'éducation pour l'**approbation** d'une **demande individuelle de formation**.

Elle sera considérée par le comité pour approbation si :

- ➔ La formation que recevra le membre est en relation directe avec le mouvement syndical.
Ex. : Les lois du travail, les accidents du travail, santé et sécurité, gestion de conflit, etc.
- ➔ Le coût total de la demande par membre n'excède pas la somme de **1 000,00 \$**.
- ➔ Une seule demande par membre pour l'année.

Vous trouverez le formulaire d'inscription sur le site Web de l'ACMPA, à l'adresse suivante :

www.cpa-a-acmpa.ca

➔ vous devez cliquer :

- le logo de l'ACMPA dans la langue de votre choix
- Sur **Publications** à gauche de l'écran
- Formulaire d'inscription - Fonds d'éducation
- Formulaire d'inscription - Fonds d'éducation – dans la langue de votre choix
- Vous trouverez le formulaire à la deuxième page du document.

Compléter et signer le formulaire et le faire parvenir à notre bureau :

- par messagerie électronique : mail@cpaa-acmpa.ca
- par télécopie : 613-745-5559
- par courrier: ACMPA
281, rue Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

N.B. : Un délai raisonnable serait apprécié pour traiter votre demande.

Mutations

par Shirley L. Dressler

La clause 11.05 décrit en détails de quelle façon les membres peuvent obtenir une mutation au sein de l'ACMPA. Parmi les points importants qui s'appliquent à une mutation, on note les suivants :

- Une mutation dans un poste vacant ne sera acceptée que si les modalités de la clause 35.10 ont été suivies et avant le début d'un concours.
- L'employé doit avoir été à son niveau actuel de classification depuis au moins deux (2) ans.
- Les listes de demande de mutation sont considérées comme fermées lorsque l'agent de dotation de la Société canadienne des postes reçoit une demande de dotation. Si des demandes de mutation ont été soumises, l'offre d'emploi sera donnée à l'employé qui a le plus d'années de service continu à son actif. S'il n'y a pas de demandes de mutation en dossier, le poste est affiché pour fins de mutation pendant deux (2) semaines sur la Ligne d'information aux employés. Les demandes qui sont reçues plus d'une semaine après la date de fermeture ne seront pas considérées.
- Une demande séparée de mutation doit être soumise par écrit à l'agent de dotation de la région du concours pour chacun des endroits où l'employé souhaite être muté. L'employé sera informé dans les 30 jours où la demande de mutation a été reçue et acceptée.
- Les demandes de mutation acceptées demeurent sur la liste de mutation pendant douze (12) mois à partir de la date de réception par l'agent de dotation ou jusqu'à ce qu'une mutation ait été acceptée.
- Les demandes de mutation sont d'abord considérées pour les employés qui sont à l'intérieur de la région applicable pour le concours, tel que décrit à la clause 11.07; puis ensuite pour les autres employés qui font partie de l'unité de négociation.
- S'il existe une vacance, le poste est affiché pour la mutation et le concours sur la Ligne d'information aux employés pendant deux (2) semaines. Tous les candidats désireux d'obtenir une mutation seront considérés avant la tenue d'un concours.
- La Société canadienne des postes n'est pas responsable des coûts de la mutation.

Veillez noter :

En septembre 2008, l'Association a déposé un grief national pour protester contre la position de la Société qui prétendait avoir commis une erreur administrative dans l'implantation des changements au programme d'évaluation des emplois. Ces changements résultaient des négociations pour la convention collective de 2006. La Société était d'avis que soixante-quinze (75) postes avaient été réévalués incorrectement à la hausse. L'arbitre a reconnu que la Société avait fait une erreur mais il n'a quand même pas statué en faveur de l'ACMPA. La Société s'est engagée à garder ces postes rémunérés selon la classification plus élevée. Cependant, toutes mutations pouvant survenir dans ces soixante-quinze (75) postes seront effectuées avec le niveau corrigé (à la baisse) et les employés ne seront pas obligés d'être dans ces niveaux plus bas pendant deux ans.

L'ACMPA a déjà communiqué avec chacun des soixante-quinze (75) bureaux. Si nous n'avons pas communiqué avec vous, c'est que votre poste n'est pas affecté.

Communication

par Daniel L. Maheux

Les experts et les académiciens disent depuis longtemps que les domaines de la politique, de la publicité, du marketing, des ventes et de nombreux autres volets du comportement humain ont un dénominateur commun : la communication. Les mauvaises communications donnent souvent lieu à des conflits, alors que les bonnes communications aident à nourrir l'acceptation et la compréhension. Les communications dictent la façon dont les humains s'identifient les uns aux autres dans tous les aspects de la vie.

Un sous-facteur de la communication, non moins important, repose sur la démographie. La « démographie » est la science qui étudie la composition de tout groupe particulier de gens. Le facteur critique, qu'il faut garder en tête pour réussir à communiquer avec un auditoire particulier, c'est de connaître cet auditoire le mieux possible. C'est donc dire que pour communiquer avec succès, il faut trouver des mots et des idées qui soient largement acceptés et compris pour notre auditoire.

Fait intéressant à noter pour l'ACMPA, au moment même d'écrire cet article, un des éléments communs de notre composition démographique et du genre au sein de l'Association va comme suit :

MEMBRES ACTIFS PAR GENRE – février 2010

F = femme H = homme

Section	F	H	Total	% F
T.-N.	440	34	474	92,83
MR	631	37	668	94,46
QC	1430	106	1536	93,10
ON	1258	84	1342	93,74
MB	367	29	396	92,68
SK	645	21	666	96,85
AB	606	38	644	94,10
C.-B.	416	34	450	92,44
NAT'L	5793	383	6176	93,80

Comme le tableau ci-dessus le démontre, 93,8 % des membres de l'ACMPA sont des femmes. Parmi les autres facteurs qui doivent être pris en considération, on note : l'âge, les revenus, l'éducation, le statut marital, le lieu de résidence, etc.

Lorsque votre comité de communication prévoit la publication d'un Communiqué ou de toute autre initiative de communication, nous gardons toujours en tête l'auditoire à qui nous nous adressons, c'est-à-dire que vous, les membres de l'ACMPA êtes notre auditoire. Les nombreux commentaires que vous nous faites parvenir nous confirment que nos efforts portent fruit. Vous nous avez dit que vous aimez le Communiqué et qu'en général vous éprouvez un sens de communauté avec vos collègues des postes qui travaillent aussi dans les communautés rurales et vous partagez un sens d'appartenance envers la grande famille de l'ACMPA.

Dans les mois à venir, votre famille de l'ACMPA aura besoin de vous plus que jamais. À travers ce magazine, les Communiqués futurs, le site Web de l'Association, vos congrès de section et toute autre initiative de communication, nous vous tiendrons informés des enjeux auxquels nous devons faire face. Restez informés, partagez avec vos collègues et, dans la mesure du possible, participez en grand nombre.

Mise à l'horaire des vacances – Article 23

par Shirley L. Dressler

Le temps est venu à nouveau de prévoir vos vacances pour la prochaine année.

L'article 23 décrit le processus qui doit être suivi pour la mise à l'horaire des vacances dans un bureau. L'année de vacances s'étend du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. Les vacances de l'année sont prévues et affichées avant le 1^{er} avril de chaque année. Bien que les vacances ne puissent normalement être prises en décembre, ces demandes ne peuvent être refusées de façon déraisonnable.

Les maîtres de poste ont le premier choix pour leur période de vacances, suivis par les adjoints principaux, puis des adjoints à plein temps et finalement les adjoints à temps partiel. L'ordre de priorité pour la sélection de vacances pour les adjoints à plein temps et ceux à temps partiel est basé sur la longueur du service continu.

Chaque employé choisit une période de vacances continue, qui consiste en une partie ou la totalité de crédits de vacances de l'employé. Puis, les employés continuent de choisir d'autres périodes de vacances, dans le même ordre mentionné ci-dessus, jusqu'à ce que tous les crédits de vacances aient été mis à l'horaire.

La clause 23.05 permet à plus d'un employé de prendre des vacances durant la même période dans la mesure où c'est possible et où des horaires de remplacement puissent être arrangés.

La clause 20.13 explique la façon d'assigner des heures additionnelles.

Nous encourageons tous les bureaux à avoir leurs propres employés nommés pour une période déterminée qui soient formés ou des employés nommés pour une période déterminée assignés pour leur bureau. Cette mesure vous permettra de rencontrer les besoins opérationnels du bureau lorsque les employés nommés pour une période indéterminée sont en vacances autorisées.



Régime d'assurance-vie collective

A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1^{er} août 2005, **tous les membres actifs** de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073, sous-crite par la *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que *l'employé demeurera un membre actif de l'Association*.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
 - a) vous êtes complètement invalide depuis 6 mois ou plus avant votre 65^e anniversaire de naissance;
 - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
 - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65^e anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65^e anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de transformation inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

C – Bénéfice de transformation

1. Cette assurance peut être transformée en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la *Great-West*.
2. Pour pouvoir effectuer cette transformation, les conditions qui suivent doivent exister :
 - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
 - b) **votre demande de transformation doit être reçue au siège social de la *Great-West* dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.**
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la transformation n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65^e anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4. **Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.**

Certificat d'assurance

1. La *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073 :
 - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
 - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la *Great-West*.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la *Great-West*, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de transformation.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 158073 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 158073 qui ont préséance.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :

Pierre A. Jeurond, Administrateur
Régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA
Casier Postal 46007
2339 chemin Ogilvie
Ottawa ON K1J 9M7

613-798-2424 pierre@capitalbenefit.ca

2010/03

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossier.

(Une fois complétée, veuillez détacher et retourner cette partie à l'adresse ci-dessus.)

Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, **vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association.**
- Ce formulaire devrait être complété qu'une seule fois, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- **Bénéficiaire d'âge mineur :** OUI NON • **Langue préférée:** anglais français Tél. (maison) : (____)_____

Je, _____ résidant(e) dans la province de _____

_____ prénom et nom du membre _____ nom du bureau de poste
est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 158073 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à _____
_____ prénom et nom du bénéficiaire _____ lien de parenté du bénéficiaire avec le membre

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 20____
_____ ville, province

_____ signature du témoin

_____ signature du membre